

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du mardi 06 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 06 décembre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 09 heures, salle des Fêtes à Squiffiec, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés : LE MOIGNE Yvon, CONNAN Josette, ECHEVEST Yannick,



DELBU2022-12-096

Mobilité et formation professionnelle - Mise à disposition de personnel au Centre Forêt Bocage au titre de l'année 2023 - renouvellement

Il est proposé au Bureau communautaire d'autoriser le Président à signer avec le Centre Forêt Bocage une convention de mise à disposition pour un Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe de Guingamp-Paimpol Agglomération auprès du Centre Forêt Bocage (CFB), partenaire de l'Agglomération au titre des Sites et Maisons Nature.

La mise à disposition auprès du Centre Forêt bocage est de 75 % soit 1188 heures.

Il s'agit d'un renouvellement de la convention entre l'Agglomération et le Centre Forêt Bocage pour l'année 2023. Cette convention a notamment pour objet de définir « les conditions de mise à disposition, des fonctionnaires intéressés et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités ».

L'accord écrit de l'agent mis à disposition y sera annexé.

Le montant de la rémunération et des charges sociales sont remboursées trimestriellement à Guingamp-Paimpol Agglomération par le Centre Forêt Bocage.

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident :

- **D'autoriser le Président à signer avec le Centre Forêt Bocage une convention de mise à disposition pour un Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe de Guingamp-Paimpol Agglomération auprès du Centre Forêt Bocage (CFB).**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

